

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

CIUSSSCN-PRO-2023-04 Initier une prophylaxie préexposition (PPrE) au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et en assurer le suivi chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) ainsi que chez les femmes transgenres.

Objet : Initier une prophylaxie préexposition (PPrE) au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et en assurer le suivi chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) ainsi que chez les femmes transgenres

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		2023-06-22
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles		
Le comité de pharmacologie		2023-03-16
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire		N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers		2022-12-08
Adoptée par		2023-07-10
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui travaillent à l'offre de Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEPS) et qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
X	Direction de santé publique (DSPublique)	SIDEPS
	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DDITSADP)	
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)	
	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Homme ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) et femme transgenre de 18 ans et plus présentant un risque significatif de contracter le VIH qui sont pris en charge par les Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEPS).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique
- Initier des mesures diagnostiques lorsqu'elles font l'objet d'une ordonnance
- Exercer une surveillance clinique et un suivi infirmier
- Administrer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

HARSAH ou femmes transgenres de 18 ans et plus séronégatifs qui acceptent le suivi recommandé aux SIDEPE, ayant eu des relations anales non protégées par un condom au cours de 6 derniers mois et pour lesquels s'appliquent l'une des situations suivantes :

- a) Avoir eu deux partenaires sexuels ou plus au cours de 6 derniers mois
- b) Avoir eu un diagnostic de syphilis ou d'une infection transmissible sexuellement (ITS) bactérienne anale, particulièrement si celle-ci fut diagnostiquée dans les 12 derniers mois
- c) Des relations sexuelles avec un partenaire séropositif lorsque son niveau de risque de transmettre le VIH est significatif (ex. : partenaire non traité ou partenaire traité dont la charge virale est plus élevée que 200 copies par millilitre de sang)
- d) Un antécédent d'utilisation de plus d'une prophylaxie postexposition (PPE) au VIH
- e) La consommation de substances psychoactives lors de relations sexuelles

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Initier la PPrE et assurer le suivi auprès d'un usager à risque afin de prévenir l'infection et ainsi contrôler la propagation du VIH.
- Favoriser l'accès au dépistage des ITSS ainsi qu'au counseling préventif auprès de la clientèle HARSAH et des femmes transgenres.

CONTRE-INDICATIONS

- Personne ayant un diagnostic de VIH
- Allergie ou intolérance au ténofovir disoproxil et à l'emtricitabine
- Personne refusant le suivi régulier recommandé qui accompagne la prescription de la PPrE

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale : 2023-04-Initier une prophylaxie préexposition (PPrE) au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et en assurer le suivi chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) ainsi que chez les femmes transgenres.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- HARSAH et femmes transgenres de moins de 18 ans
- Personne éligible présentant l'une des conditions suivantes :
 - Un résultat hors normes pour les analyses de laboratoire suivantes :
 - Sommaire d'urine
 - Créatinine
 - FSC
 - ALT
 - Un diagnostic d'insuffisance rénale ou hépatique
 - Un diagnostic d'ostéoporose
 - Des signes et symptômes compatibles avec une primo-infection au VIH
 - Une exposition à haut risque de transmission du VIH dans les 72 dernières heures (si oui : référer pour évaluation de l'indication d'une prophylaxie postexposition au VIH (PPE))
 - Diagnostic d'hépatite B
 - Personne présentant des conditions médicales importantes ou inhabituelles

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Si indiqué, l'infirmière peut aviser le médecin traitant ou l'IPS selon entente avec la personne traitée.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Marie-Claude Bédard, infirmière clinicienne SIDEPE, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Suzanne Blais, infirmière clinicienne SIDEPE, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Lucie Deshaies, MD, M.S. SIDEPE, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Marie-Christine Dubé, infirmière clinicienne ASI SIDEPE, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Claudia Dumas, conseillère en soins infirmiers, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Sara-Claude Gagnon, conseillère-cadre en soins infirmiers, DISPS, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Marjorie Harvey, pharmacienne, Pharm.D., M.Sc., CIUSSS de la Capitale-Nationale
Évelyne Lavergne, IPS-PL, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Frédéric Tupinier-Martin, médecin résident en santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Guide thérapeutique VIH : <http://www.guidetherapeutiquevih.com/>

MSSS. (2019). Estimation du risque associé aux activités sexuelles - Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000097/?&txt=itss&msss_valpub&date=DESC

MSSS. (2019). Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>

MSSS. (2019). ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés - Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000098/>

MSSS. (2019). La prophylaxie préexposition au virus de l'immunodéficience humaine : Guide pour les professionnels de la santé du Québec. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-334-02W.pdf>

MSSS. (2019). Prélèvements et analyses recommandés en fonction de l'infection recherchée chez les personnes asymptomatiques (dépistage)- Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000102/>

MSSS. (2019). Vaccination et ITSS - Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000104/>

MTESS. LOI SUR LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [I-8 - Loi sur les infirmières et les infirmiers \(gouv.qc.ca\)](https://www.mteq.ca/fr/loi-sur-les-infirmieres-et-les-infirmiers)

OIIQ. (2015). Le champ d'exercices et les activités réservées des infirmières et infirmiers. 3e édition. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web+%282%29.pdf/84aaaa05-af1d-680a-9be1-29fcde8075e3>

Projet Mobilise. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://projetmobilise.org/fr/accueil/>

Protocole d'immunisation du Québec (PIQ). Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Université de Liverpool : <http://www.hiv-druginteractions.org/>

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le médecin ou l'IPS attitré aux Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEPE) au moment de la prescription.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin ou IPS traitant ou de garde.

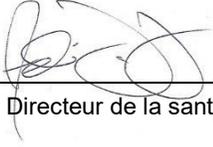
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2023-07-10

Date



Directeur de la santé publique, Dr André Dontigny

2023-07-10

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-07-10

Date